



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## commémorations

Question écrite n° 111977

### Texte de la question

M. Claude Leteurre attire l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur les commémorations officielles du 6 juin 1944. Chaque année se déroule en Normandie un certain nombre de cérémonies commémoratives du débarquement des forces alliées du 6 juin 1944. Parmi elles a lieu tous les ans, depuis le cinquantième anniversaire du débarquement en 1994, une cérémonie au cimetière de Grandcamp-Maisy autour de la tombe du commandant Kieffer. Cet homme dirigeait le commando du même nom qui fut la seule unité combattante terrestre des Forces françaises libres à participer à la bataille sur le sol de France ce jour là. Cette cérémonie d'hommage au commandant Kieffer, et au travers de lui à tous les anciens de son commando, ne figure pas dans les cérémonies officielles de la commémoration du 6 juin. C'est ainsi que les participants sont privés de la présence d'un détachement militaire que, pourtant, la mémoire du commandant Kieffer justifierait pleinement. Il lui demande si le temps n'est pas venu de rendre officiel cet hommage à un homme d'exception par la présence chaque année d'un détachement militaire au côté des nombreux anciens combattants qui viennent honorer son souvenir et celui des hommes de son commando.

### Texte de la réponse

Le secrétaire d'État auprès du ministre de la défense et des anciens combattants a en charge l'organisation des neuf cérémonies nationales inscrites au calendrier commémoratif. À ce titre, la commémoration de la victoire du 8 mai 1945 a été organisée en 2008, à Ouistreham (Calvados), en présence du président de la République et des derniers survivants du commando Kieffer. Le choix de cette localité résultait de la volonté du chef de l'État de mettre à l'honneur ce commando et son chef. Les autres cérémonies relèvent des associations ou des collectivités locales. Aucune liste officielle de la commémoration du 6 juin n'est d'ailleurs établie par l'État. Certaines manifestations prennent toutefois un caractère national, dès lors qu'elles s'inscrivent dans un cycle quinquennal ou décennal. Ainsi en 2004, à l'occasion du 60e anniversaire du débarquement du 6 juin 1944 en Normandie, un hommage a été rendu aux participants du débarquement, dont les membres du 1er bataillon de fusiliers-marins commandos français. de même, en 2009, le Président de la République s'est rendu à Colleville pour commémorer, aux côtés du président Obama, le débarquement du 6 juin. La participation des forces armées s'adapte donc en fonction de l'autorité qui préside la cérémonie et s'agissant d'une cérémonie purement locale, relevant de la municipalité de Grandcamp-Maisy, la participation d'un détachement militaire n'est pas prévue.

### Données clés

**Auteur :** [M. Claude Leteurre](#)

**Circonscription :** Calvados (3<sup>e</sup> circonscription) - Nouveau Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 111977

**Rubrique :** Cérémonies publiques et fêtes légales

**Ministère interrogé :** Défense et anciens combattants

**Ministère attributaire :** Défense et anciens combattants (secrétariat d'État)

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 28 juin 2011, page 6751

**Réponse publiée le :** 4 octobre 2011, page 10571